



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-neuvième session

16 juin-11 juillet 2025

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Septième réunion intersessions pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [52/14](#) du Conseil des droits de l'homme, rend compte des débats tenus dans le cadre de la septième réunion intersessions pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été organisée le 11 février 2025.



I. Introduction

1. En application de sa résolution 52/14, le 11 février 2025 le Conseil des droits de l'homme a tenu sa septième réunion intersessions sur la promotion et la protection des droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Inspirée du thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra du 14 au 23 juillet 2025², la septième réunion intersessions était intitulée « Ne laisser personne de côté : le rôle des droits de l'homme dans la réforme de l'architecture de la dette souveraine et la prise en compte d'indicateurs autres que le PIB »³.

2. La réunion s'est appuyée sur les engagements pris par les États lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir (tenus respectivement en septembre 2023 et septembre 2024), à savoir : a) aider les pays en développement à assurer la soutenabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées destinées à favoriser le financement, l'allègement ou la restructuration de la dette afin de réduire le surendettement (cible 17.4) ; et b) élaborer des mesures d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable, en complément du produit intérieur brut (PIB) (cible 17.19). S'appuyant sur les conclusions issues de ces sommets, la réunion intersessions était composée de deux sessions de fond avec des tables rondes thématiques basées sur les mesures 50 et 53 du Pacte pour l'avenir⁴. Les deux thèmes ont été examinés à la lumière de l'objectif n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) et de l'objectif n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), ainsi que de la promesse centrale du Programme 2030 – ne laisser personne de côté – conformément aux normes et principes des droits de l'homme. Les objectifs n° 17 et n° 5 font partie des objectifs de développement durable qui seront réexaminés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2025.

3. La réunion était présidée par l'Ambassadeur et Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Yackoley Kokou Johnson. Dans ses observations liminaires, M. Johnson a présenté le contexte, les objectifs, les modalités et le format de la réunion. Il a noté que le rapport de synthèse de la réunion nourrirait les débats du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2025. La réunion a commencé par une séance d'ouverture de haut niveau, suivie de deux séances thématiques et d'une brève séance de clôture.

II. Résumé des débats

A. Séance d'ouverture

4. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil des droits de l'homme et Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Jürg Lauber, a mis en avant la place importante qu'occupait la réunion dans le Programme annuel du Conseil⁵. Elle offrait une occasion unique d'affirmer le rôle central des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme 2030 et attestait de la volonté commune de renforcer les synergies entre les droits fondamentaux et les objectifs de développement durable. Le Président du Conseil a souligné qu'il était essentiel que toutes les parties prenantes – populations, autorités locales et régionales, organisations intergouvernementales et société civile – participent à la mise en œuvre du Programme 2030.

¹ Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/seventh-intersessional-meeting-human-rights-2030-agenda>.

² Voir <https://hlpf.un.org/2025>.

³ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/Programme-Seventh-Intersessional-Human-Rights-2030-Agenda.pdf>.

⁴ Résolution 79/1 de l'Assemblée générale ; voir aussi <https://www.un.org/en/summit-of-the-future/pact-for-the-future>.

⁵ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-inter-session-stm-hrc-president-00.pdf>.

5. Dans ses observations, le Président du Conseil économique et social, Bob Rae, a insisté sur les défis considérables que posaient l'accroissement des inégalités, l'omniprésence de la pauvreté, la persistance de la faim, les changements climatiques et les conflits en cours⁶. Il s'est dit convaincu qu'avec des actions délibérées et concertées, les objectifs de développement durable pouvaient encore être remis sur les rails. Il a souligné que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait prochainement, jouerait un rôle essentiel dans l'examen de l'architecture mondiale de la dette, dans un contexte où sa soutenabilité constituait toujours un défi financier majeur, en particulier dans les pays du Sud, où nombre d'entre eux allouaient davantage de ressources au service de la dette qu'aux services sociaux essentiels, y compris les soins de santé et l'éducation. Laisser perdurer la crise de la dette reviendrait à ne pas respecter les obligations en matière de droits de l'homme et entraverait la réalisation du Programme 2030. Il a affirmé que l'élaboration d'un cadre complémentaire au PIB pour mesurer les progrès en matière de développement durable était intrinsèquement liée à la réalisation des droits de l'homme, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, et qu'elle favoriserait une coopération internationale plus équilibrée et plus efficace en matière de développement.

6. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné que l'architecture défaillante de la dette favorisait une crise mondiale des droits de l'homme, de nombreux pays en développement croulant sous les dettes⁷. Cela les avait empêchés d'investir dans la santé et l'éducation, la garantie d'un niveau de vie décent et autres droits de l'homme. En abordant les thèmes de la réunion, il a encouragé les participants à s'inspirer du concept d'économie des droits de l'homme, qui impliquait de veiller à ce que toutes les politiques – fiscales, relatives aux dépenses publiques ou à l'action climatique – soient axées sur la promotion des droits de l'homme.

7. Le Haut-Commissaire a énoncé trois principes directeurs pour faire en sorte que l'examen de l'architecture mondiale de la dette soutienne les droits de l'homme et le Programme 2030. Le premier tendait à ce que le service de la dette ne compromette pas les engagements internationaux d'un État en matière de droits de l'homme – qui sont des obligations légales. Des outils tels que l'évaluation des effets sur les droits de l'homme des obligations liées à la dette pourraient contribuer à préserver la marge de manœuvre budgétaire dont les États ont besoin pour réaliser les droits à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, entre autres. Le deuxième était que les cadres d'endettement devaient être transparents. Le Haut-Commissaire a souligné que les citoyens devaient pouvoir prendre part aux décisions concernant les finances publiques et qu'à cet effet il fallait disposer d'un accès à des informations exactes, d'institutions représentatives et d'un espace civique ouvert. Le troisième principe était que les États devaient renforcer leur législation nationale afin de tenir compte des responsabilités du secteur privé en matière de droits de l'homme, y compris les créanciers privés et les agences de notation, sur la base des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

8. Le Haut-Commissaire s'est dit encouragé par la dynamique de plus en plus favorable à la prise en compte de paramètres différents du PIB. Il a demandé que d'autres indicateurs viennent compléter le PIB, notamment pour déterminer si un État utilise son maximum de ressources disponibles pour la santé, l'éducation et autres droits, comme l'exigeait le droit international des droits humains, et s'il donne effet au droit à un environnement propre, sain et durable. Il a encouragé l'utilisation d'indicateurs permettant de vérifier si les retombées économiques étaient partagées équitablement au sein de la société. Il a déclaré que les indicateurs économiques devaient également tenir compte des contributions positives à la société, telles que le travail de soin et d'assistance non rémunéré qui est effectué en grande partie par les femmes ainsi que des conséquences négatives pour les droits de l'homme de certaines activités économiques, notamment la combustion de combustibles fossiles.

⁶ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-hrc-intersessional-ecosoc-president-sta.pdf>.

⁷ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/20seventhsession/7th-intersessional-hc-stm.pdf>.

9. En conclusion, le Haut-Commissaire a souligné la nécessité de contribuer à l'avènement d'une ère où tous les pays pourraient respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme et où le succès serait évalué en fonction de la mesure dans laquelle l'économie respectait les droits de tous, et pas seulement de certains.

10. La Secrétaire à l'environnement et aux ressources naturelles du Mexique, Alicia Bárcena, a prononcé un discours liminaire concluant la séance d'ouverture⁸. Elle a constaté qu'à cinq ans de la fin du Programme 2030, le monde se trouvait à la croisée des chemins. L'Organisation des Nations Unies continuait d'accomplir des progrès significatifs sur la voie du développement durable, malgré les nombreuses menaces qui pesaient sur la stabilité, les avancées et les fondements de la coopération mondiale et du multilatéralisme. Les tendances étaient encourageantes et les possibilités d'accélérer la transformation du monde encore plus grandes.

11. M^{me} Bárcena a décrit la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement comme une occasion unique de s'accorder sur des mesures concrètes pour garantir que l'architecture financière internationale réponde aux besoins et aux aspirations de toutes les sociétés, tout en préservant ceux des générations futures.

12. M^{me} Bárcena a appelé à élaborer d'urgence des indicateurs autres que le PIB et intégrant pleinement l'action environnementale, l'égalité de genre et la justice intergénérationnelle. Pendant trop longtemps, la réussite économique n'avait été mesurée qu'à l'aune de la croissance. Si le PIB avait été un outil utile, il n'en était pas moins incomplet. Il ne permettait pas de saisir les problèmes de gouvernance qui affaiblissaient la démocratie et ignorait les effets des activités économiques sur l'environnement. Ce n'est qu'en mesurant ce qui importait vraiment qu'il serait possible de bâtir une économie au service des peuples et de la planète.

B. Débat thématique

Réformer l'architecture mondiale de la dette pour accélérer les progrès dans la réalisation des droits de l'homme et des objectifs de développement durable

13. Le Président a présenté les experts et le modérateur⁹ de la première session thématique qui portait sur la manière dont les règles et normes relatives aux droits de l'homme pourraient guider l'examen de l'architecture mondiale de la dette.

14. Dans son message vidéo, Mahmoud Mohieldin, Envoyé spécial pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a mis en avant trois principes et objectifs importants¹⁰. Premièrement, la promotion et la protection des droits de l'homme et la réalisation du Programme 2030 sont intimement liées et se renforcent mutuellement, deuxièmement, les droits de l'homme doivent être intégrés dans les plans mis en œuvre par les États pour atteindre les objectifs de développement durable, conformément à l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme et troisièmement, toute réforme visant à combler les lacunes actuelles de l'architecture internationale de la dette doit donner la priorité aux droits de l'homme, à la justice sociale et à l'équité, afin d'éviter le cercle vicieux de la dette.

15. M. Mohieldin a donné un aperçu de la situation actuelle de la dette soulignant que la dette publique mondiale avait atteint le chiffre colossal de 97 000 milliards de dollars et qu'elle ne cessait d'augmenter. Le ratio du service de la dette publique extérieure par rapport aux recettes publiques avait presque doublé entre 2010 et 2022 et continuait d'augmenter. Des données empiriques ont montré que dans de nombreux pays en développement, le respect des obligations liées au service de la dette s'était fait au détriment des droits de l'homme. Il était alarmant de constater que 3,3 milliards de personnes vivaient dans des pays où les

⁸ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-hrc-intersessional-ecosoc-president-sta.pdf>.

⁹ Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/7th-intersessional-meeting-human-rights-and-the-2030-agenda/speakers>.

¹⁰ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-intersessional-dr-mohieldin-remarks.pdf>.

gouvernements consacraient plus d'argent au remboursement de la dette qu'aux services publics essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. En Afrique, 23 pays consacraient actuellement plus de fonds au service de la dette qu'aux soins de santé ou à l'éducation, ce qui pesait lourdement sur les ressources économiques et sur la capacité des générations futures à participer à la vie économique et à contribuer au développement. Alors que ces pays parvenaient à éviter le défaut de paiement de leur dette commerciale, nombre d'entre eux ne respectaient pas les objectifs de développement durable. Dans de bonnes conditions, le financement de la dette pourrait en même temps contribuer au développement économique et à la réalisation des droits de l'homme. Néanmoins, l'augmentation des obligations liées au service de la dette détournait les ressources nationales et obligeait les économies en développement à prendre des mesures d'austérité, ce qui se traduisait souvent par des coupes dans les services sociaux et publics essentiels, tels que l'eau, l'assainissement, le logement et les infrastructures, qui affectaient de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables et les plus démunies.

16. Les cadres actuels de traitement du surendettement, tels que le Cadre commun du G20 pour les traitements de la dette, l'Initiative de suspension du service de la dette et la Table ronde mondiale sur la dette souveraine, n'avaient pas permis de résoudre efficacement les problèmes urgents qui se posaient. De même, le processus pluriannuel habituel d'allègement partiel et de restructuration s'était avéré difficile et inefficace à bien des égards. De nombreux pays à faible revenu étaient en situation de surendettement ou à haut risque. Une nouvelle architecture de la dette était nécessaire avec un double objectif : d'une part, résoudre les crises actuelles de la dette en respectant les normes en matière de droits de l'homme et, d'autre part, prévenir les crises futures. Le Secrétaire général des Nations Unies avait mandaté un groupe d'experts éminents, coprésidé par M. Mohieldin, pour promouvoir des solutions politiques réalistes afin de résoudre la crise de la dette. Ce fut l'occasion d'examiner comment les droits de l'homme pourraient guider la révision de l'architecture mondiale de la dette.

17. Le modérateur, Luiz Vieira, coordinateur du Projet Bretton Woods, a fourni un contexte supplémentaire¹¹. Il a noté que le système actuel n'avait pas permis de déboucher sur la transformation économique structurelle nécessaire pour permettre aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de mieux respecter leurs obligations internationales juridiquement contraignantes en matière de droits de l'homme, de répondre aux aspirations de leurs citoyens et d'éviter les crises récurrentes de la dette. Alors que les discussions sur les droits de l'homme et la dette avaient dans l'ensemble logiquement été axées sur les droits économiques, sociaux et culturels, les crises récurrentes de la dette et les politiques d'austérité qui en découlaient mettaient également en péril la stabilité du contrat social, avec des conséquences négatives sur les droits civils et politiques.

18. Il était essentiel d'inscrire le débat dans le cadre des processus de réforme de l'architecture financière internationale sans perdre de vue l'objectif d'éviter des crises récurrentes de la dette. Il a qualifié de très préoccupante l'opposition à la mise en place d'un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine doté de ressources suffisantes et à la réglementation des agences de notation. L'approche du traitement de la dette devait être transparente et participative et fondée sur une procédure de diligence raisonnable et des études d'impact complètes.

19. M. Vieira a conclu en observant que les nombreuses difficultés posées par les réformes de l'architecture de la dette étaient éminemment politiques. Les divergences au sein des structures étatiques et les tensions entre ceux chargés de faire respecter les obligations en matière de droits de l'homme, qui faisaient en général partie des mécanismes de l'ONU, et les trésoriers et ministres des finances, moins familiers ou concernés par les obligations en matière de droits de l'homme, mais qui prévalaient dans les conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement et qui dirigeaient le G20 et d'autres processus multilatéraux importants, avaient rendu leur traitement plus difficile.

¹¹ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-intersessional-luiz-vieira-scene-setting.pdf>.

20. Le Rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, Javier Palummo, a expliqué que le système interaméricain des droits de l'homme disposait de quatre outils pour aborder la crise de la dette sous l'angle des droits de l'homme. Premièrement, le Rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ainsi que la Commission interaméricaine des droits de l'homme elle-même, avec ses mandats et ses normes de contrôle et de suivi. Le système interaméricain avait élaboré des normes pour le contrôle public de la pauvreté et des droits de l'homme. Il était important d'élargir ce champ d'action, notamment en privilégiant les politiques fiscales et les droits de l'homme. Le fardeau de la dette était l'une des quatre grandes priorités du plan de travail 2024-2026 de la Commission lorsqu'elle avait entamé ses travaux sur la question. Deuxièmement, la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Les arrêts déjà rendus par la Cour offraient des possibilités de développement de normes juridiques pour gérer les effets de la dette publique sur la pauvreté et les droits de l'homme, surtout sur la base du principe de non-régression. Troisièmement, le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador), qui obligeait les États à rendre compte de leurs progrès en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Quatrièmement, les normes interaméricaines sur la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'homme, lesquelles pourraient servir à évaluer le rôle des créanciers dans le soutien au remboursement responsable de la dette et son incidence sur les droits de l'homme.

21. M. Palummo a souligné certains des principaux défis liés à l'utilisation de ces mécanismes, notamment le fait que la dette n'était pas reconnue comme une question concernant les droits de l'homme, la résistance des États et des institutions financières internationales à débattre de la question, et l'absence d'un cadre normatif spécifique dans la région. Il a fait savoir que la Commission travaillerait à l'établissement d'un tel cadre.

22. L'Ambassadrice et Représentante permanente des Bahamas auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Patricia Ann Hermanns, a abordé les préoccupations et les solutions proposées par les petits États insulaires en développement pour lutter contre le cercle vicieux de la dette et du climat. Elle a noté que la gouvernance économique mondiale n'avait pas évolué au même rythme que l'économie mondiale, la montée des pays du Sud et d'autres changements géopolitiques tels que la décolonisation. La dette avait toujours représenté un lourd fardeau pour les petits États insulaires en développement en raison d'une diversification économique et d'économies d'échelle limitées, d'une forte dépendance à l'égard des importations et de taux d'intérêt élevés sur les prêts. Récemment, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise climatique avaient accentué ces vulnérabilités.

23. Dans les petits États insulaires en développement, l'élévation du niveau de la mer et l'intensité croissante des ouragans représentaient des menaces existentielles pour les communautés, les infrastructures et les ressources naturelles. Les dommages qu'ils infligeaient étaient graves et durables. La reconstruction des maisons, des écoles, des routes et d'autres infrastructures critiques était entravée par les difficultés d'accès aux prêts, ce qui avait une incidence directe sur la capacité à atteindre les objectifs de développement durable. Du fait de leurs niveaux élevés d'endettement, les petits États insulaires en développement s'étaient vu attribuer des notes faibles en matière de risque de crédit ce qui réduisait considérablement leur accès aux marchés financiers et, lorsque cela était possible, les taux d'intérêt offerts accentuaient la charge du service de la dette. La marge de manœuvre budgétaire étant limitée, il avait été difficile de répondre aux besoins urgents d'investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques.

24. Les petits États insulaires en développement avaient proposé des solutions pour échapper au piège de la dette et du climat dans le cadre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement et de l'initiative de Bridgetown. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda appelait à réformer le cadre financier international afin de mieux tenir compte des vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement, en intégrant des facteurs tels que l'exposition aux changements climatiques, la fragilité économique et le fardeau de la dette dans l'allocation d'instruments financiers comme les droits de tirage spéciaux. L'initiative de Bridgetown visait à transformer une dette

insoutenable en investissements vitaux pour l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable. Des projets, notamment le projet de conversion de la dette pour la préservation du milieu marin lancé par les Bahamas, avaient montré comment la conversion des obligations liées à la dette en fonds pour financer des mesures de renforcement de la résilience pourrait débloquer une marge de manœuvre budgétaire essentielle. La mise au point de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle¹² avait été bien accueillie car il constituait un outil plus complet permettant d'appréhender les vulnérabilités des petits États insulaires en développement.

25. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse, Mxolisi Nkosi, a évoqué les changements à apporter au niveau de l'architecture de la dette mondiale pour évaluer la viabilité de la dette en fonction de la capacité des États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Il a fait écho aux observations formulées par M. Mohieldin concernant les difficultés que la dette imposait aux pays d'Afrique, y compris le gonflement des coûts d'emprunt.

26. L'Afrique du Sud a prévu de tirer parti de sa présidence du G20 pour œuvrer en faveur de solutions durables afin de s'attaquer aux déficits structurels importants et aux problèmes de liquidité et d'étendre l'allègement de la dette aux pays en développement. Elle s'emploiera à garantir l'équité et la transparence des notations souveraines et à proposer des mesures pour pallier les primes de risque élevées auxquelles sont confrontées les économies en développement. L'Afrique du Sud cherchera également à créer une commission sur le coût du capital ayant pour objectif principal d'étudier les problèmes qui entravent la capacité des pays à revenu faible ou intermédiaire à accéder à des flux de capitaux suffisants, abordables et prévisibles pour financer des plans de développement respectueux de l'environnement et socialement inclusifs.

27. Li Yuefen, Conseillère principale du Centre Sud pour la coopération Sud-Sud et le financement du développement, s'est penchée sur la question de savoir comment les droits de l'homme pourraient guider la réforme de l'architecture internationale de la dette dans le contexte de l'augmentation du coût des emprunts de capitaux pour les pays à revenu faible et moyen et de la dégradation partielle des notes attribuées par les agences de notation. M^{me} Li a souligné que les pays en développement étaient confrontés à des défis uniques en matière d'accès à des financements abordables et de qualité pour le développement durable et en ce qui concernait leur utilisation. Actuellement, l'accès au capital régressait considérablement pour un coût de plus en plus élevé. Les pays qui avaient le plus besoin de capitaux avaient le moins de possibilités d'y accéder et devaient faire face aux coûts les plus élevés, notamment lorsqu'ils étaient confrontés à des catastrophes naturelles, à d'autres crises ou à des récessions économiques et qu'ils avaient le plus besoin d'argent.

28. M^{me} Li a relevé de nombreux problèmes avec les agences de notation, qui déterminaient la prime ou le coût des prêts financiers. Les cotes de crédit avaient également entraîné une volatilité des capitaux et affecté les taux d'intérêt, avec des conséquences pour les pays en phase de règlement de la crise de leur dette. Elle a illustré son propos en évoquant la réticence des pays à bénéficier d'un allègement temporaire de la dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette lors de la pandémie de COVID-19, par crainte d'une dégradation de leur cote de crédit. De même, très peu de pays avaient demandé à utiliser le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette outre l'Initiative de suspension du service de la dette. L'abaissement de la note de crédit pouvait entraîner un arrêt soudain des entrées de capitaux dans un pays.

29. M^{me} Li a fait observer que les notes de crédit étaient monopolisées au niveau mondial par une poignée d'entreprises, ce qui générait des conflits d'intérêts. Elle a appelé à des réformes du système de notation, telles que la suppression du monopole ou la régulation du marché des notations de crédit. Elle a salué l'initiative prise par l'Union africaine visant à créer une agence africaine de notation.

¹² Voir <https://sdgs.un.org/topics/small-island-developing-states/mvi>.

30. Ahilan Kadirgamar, maître de conférences à l'Université de Jaffna, a fait part de l'expérience de Sri Lanka en matière de restructuration de la dette qui, selon lui, pourrait être appliquée à de nombreux autres pays du Sud. En 2022 et pour la première fois de son histoire, Sri Lanka avait fait défaut sur sa dette. Les conditions qui avaient conduit à cette défaillance avaient été longues à s'installer. Au moment de la crise financière mondiale de 2008, des financements bon marché avaient été imposés à des pays en développement tels que Sri Lanka, provoquant une accumulation de la dette publique. Au cours des treize années qui avaient suivi, deux prêts supplémentaires du FMI avaient aggravé les conditions sous-jacentes conduisant à un défaut de paiement en 2022. La restructuration de la dette et l'assainissement des finances publiques étaient les deux piliers du Programme mis en place par le FMI après le défaut de paiement, qui s'était traduit par des mesures d'austérité extrêmes, des coupes dans les dépenses de l'État, un triplement des coûts de l'énergie et une augmentation massive de la taxe sur la valeur ajoutée. Une imposition régressive avait contribué à accroître les inégalités. En raison de ces réformes, l'économie de Sri Lanka s'était contractée de 20 %. M. Kadirgamar estimait que ce résultat était dû à un processus de restructuration de la dette et à une analyse de la soutenabilité de la dette entachés d'erreurs. L'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée par le FMI avait préconisé une restructuration de la dette intérieure dont la charge serait supportée par les travailleurs et les ménages, en particulier les femmes, qui subissaient de plein fouet les mesures d'austérité.

31. Selon M. Kadirgamar, le processus de restructuration de la dette extérieure conclu en décembre 2024 avait conduit à une situation insoutenable, laissant supposer qu'un autre défaut de paiement pourrait se produire lorsque le Programme du FMI prendrait fin et que Sri Lanka commencerait à rembourser sa dette. Il a recommandé une procédure différente d'arbitrage de la dette pour résoudre le conflit d'intérêts du FMI qui est à la fois prêteur et arbitre. Il a également proposé d'autoriser les pays en développement à élaborer une analyse alternative de la soutenabilité de la dette comme base de négociation de la restructuration de leur dette.

32. Ensuite, M. Palummo a suggéré que la gestion de la dette en Amérique latine et dans les Caraïbes soit fondée sur la reconnaissance du fait qu'il s'agissait d'une des régions les plus inégalitaires et les plus endettées du monde. Historiquement, la dette avait entraîné un assujettissement économique et politique, avec des effets dévastateurs sur les droits de l'homme. Les multiples crises de la dette et les réponses traditionnelles fondées sur des réformes structurelles et des politiques d'austérité avaient exacerbé la pauvreté, les inégalités et la fragilité des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. M. Palummo a souligné que le niveau d'endettement souverain et le coût du capital limitaient encore davantage le champ d'action des États pour répondre aux crises, telles que les changements climatiques qui avaient des effets considérables sur la région.

33. Selon lui, la révision de l'architecture de la dette devait être axée sur trois aspects. Le premier concernait l'intégration des droits de l'homme dans l'analyse de la soutenabilité de la dette et le dépassement de l'orientation actuelle, qui consistait à évaluer les incidences sur les droits de l'homme uniquement pour des questions fiscales. Il était important d'élaborer de nouvelles normes par le biais du système interaméricain de protection des droits de l'homme, afin d'analyser plus largement l'impact de la dette sur les droits de l'homme. Le deuxième aspect portait sur le renforcement des mécanismes de diligence raisonnable et d'accès à la justice pour remédier aux injustices causées par les créanciers privés et les créanciers multilatéraux. Le troisième aspect appelait à une stratégie régionale pour une gouvernance plus équitable de la dette.

34. M^{me} Hermanns a abordé trois objectifs clefs de l'examen de l'architecture de la dette du point de vue des petits États insulaires en développement. Premièrement, intégrer les droits de l'homme et la résilience climatique. Il était impératif que toute réforme comprenne des garanties solides pour protéger les dépenses sociales, même en cas de crise budgétaire, et que la restructuration de la dette ne compromette pas les investissements dans la santé, l'éducation et la résilience climatique. Deuxièmement, offrir un meilleur accès aux subventions et à des instruments de financement à des conditions très favorables et non générateurs d'endettement. Compléter les mesures d'allègement de la dette par des financements sous forme de dons pourrait garantir l'adoption de politiques budgétaires proactives pour renforcer la résilience et promouvoir le développement durable.

Troisièmement, dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le développement durable et pour permettre aux petits États insulaires en développement de se relever après des phénomènes climatiques désastreux tels que les ouragans et d'investir dans le renforcement de la résilience à long terme.

35. Elle a souligné qu'il était important d'assurer l'inclusion et la représentation des petits États insulaires en développement dans le processus décisionnel des institutions financières internationales afin de garantir que les décisions politiques tenaient compte de leurs intérêts. En outre, les financements sous forme de dons et les instruments non liés à la dette devraient occuper une place plus importante parmi les solutions proposées aux petits États insulaires en développement. Il était également important de veiller à ce que les initiatives proposées tiennent compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, et qu'elles soient simplifiées afin que les communautés touchées puissent bénéficier immédiatement d'une aide essentielle.

36. M. Nkosi a expliqué comment l'Afrique du Sud comptait s'appuyer sur les précédentes présidences du G20. Le financement du développement était une question centrale pour le G20, et l'Afrique du Sud mettrait l'accent sur trois points. Premièrement, réformer le FMI et les banques multilatérales de développement pour les rendre plus inclusifs, plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des pays en développement. Il était essentiel de renforcer les partenariats entre les banques de développement et le secteur privé pour accroître l'impact. Deuxièmement, s'attaquer à l'effet paralysant que le détournement du financement du développement au profit du service de la dette avait sur les efforts d'industrialisation et de croissance économique des pays à revenu faible. Troisièmement, renforcer la coopération fiscale internationale. Des règles fiscales internationales plus équitables contribueraient à garantir les ressources financières nécessaires pour investir dans les infrastructures, lutter contre la pauvreté et améliorer les services sociaux.

37. M^{me} Li a mis l'accent sur l'identification des lacunes et des déficiences de l'architecture mondiale de la dette et sur l'urgence de les combler. Elle a noté que la révision de l'architecture devrait conduire à une approche multidimensionnelle de la prévention et de la résolution de la crise de la dette, intégrant des objectifs à long terme et à court terme. Elle a souligné qu'il était important de promouvoir un comportement responsable en matière de prêts et d'emprunts souverains. Si les crises de la dette résultaient souvent de chocs extérieurs, elles étaient également causées par des erreurs des créanciers et des emprunteurs en matière de stratégies. Elle a fait part de ses préoccupations sur les plans juridiques et des droits de l'homme en ce qui concernait les conséquences des surtaxes du FMI sur les pays endettés.

38. Pour M. Kadirgamar, la réforme de l'architecture mondiale de la dette devrait avoir pour objectif principal de réduire la dépendance à l'égard des créanciers privés, qui avaient largement contribué aux crises de la dette. Il fallait également veiller à ce que la pratique consistant à investir dans des actifs stratégiques pour des raisons géopolitiques ne soit pas considérée comme un financement du développement. En outre, le fait d'axer uniquement les stratégies de développement sur la croissance du PIB pourrait entraîner des crises à répétition. Il y a tout juste quinze ans, la Banque mondiale avait qualifié Sri Lanka de merveille de l'Asie pour avoir enregistré une croissance du PIB de plus de 8 %. Cette croissance avait eu pour corollaire des prêts à des taux d'intérêt très élevés et des inégalités considérables et avait finalement débouché sur une crise économique profonde. Il fallait trouver une plus grande marge de manœuvre pour le financement national du développement, et les financements extérieurs, y compris ceux des banques multilatérales de développement, devraient être bien mieux contrôlés au niveau local.

39. Au cours du dialogue interactif, de nombreux États et d'autres participants ont décrit comment les coûts du service de la dette et le manque d'accès durable à des financements limitaient la capacité des pays en développement à protéger les droits de l'homme, à réaliser les objectifs de développement durable et à investir dans la santé, l'éducation et la protection sociale. Beaucoup ont appelé à des réformes en profondeur de l'architecture mondiale de la dette. D'autres questions ont été mentionnées notamment la relation entre la dette et l'austérité (Chili), les changements climatiques (Canada, Colombie, Honduras et Union européenne), l'inégalité liée au genre (Chili et Türkiye), la gouvernance mondiale (Chine), l'inflation et le coût des denrées alimentaires (État plurinational de Bolivie), les défis

particuliers auxquels étaient confrontés les pays à faible revenu (Togo) et les petits États insulaires en développement (Cabo Verde), la coopération Sud-Sud (Thaïlande), la transparence (Népal), les faibles recettes fiscales (Portugal), la corruption et les transferts illicites (Portugal), les formes innovantes de financement et les partenariats public-privé (Indonésie), la nécessité d'une marge de manœuvre budgétaire (Égypte et Union européenne), la pensée en vase clos (Union européenne), les mesures coercitives unilatérales (République islamique d'Iran), le rôle de la technologie (Comité national des droits de l'homme du Qatar) et les inégalités structurelles (Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII). Certaines délégations ont décrit les efforts déployés par leur pays pour promouvoir la réforme de l'architecture de la dette (Chine, Malaisie et Thaïlande). Beaucoup ont souligné la nécessité de la coopération internationale. L'importance de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement a été mise en avant (Espagne et Union européenne)¹³.

40. Dans ses remarques finales, M. Vieira a fait remarquer qu'il existait un fossé entre la communauté des droits de l'homme et les économistes, les ministères des finances et les trésors publics. Ce fossé devait être comblé. Il a également suggéré que le FMI et la Banque mondiale intègrent les obligations en matière de droits de l'homme dans leurs programmes.

41. En ce qui concernait la promotion du dialogue, la création de passerelles et la nécessité d'éviter les discussions en vase clos, M. Palummo a fait observer que pour dialoguer il fallait pouvoir être entendu. Il a souligné que les droits de l'homme étaient faits d'obligations et de responsabilités et que le dialogue devait permettre d'identifier et d'assumer ces responsabilités. Il a souligné que dans les Amériques, et en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, il était absolument essentiel de construire des économies démocratiques qui renforceraient véritablement la capacité des États à prendre des décisions financières souveraines répondant aux besoins de leurs populations. Sans une architecture financière mondiale qui tienne compte de la gouvernance démocratique, c'est tout l'appareil institutionnel qui risquait d'échouer. Il a estimé qu'un dialogue régional était essentiel.

42. M^{me} Hermanns a noté que la question de l'allègement de la dette et de la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement avait été abordée dans plusieurs déclarations. Il était évident que bon nombre des solutions proposées, en particulier le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, le Fonds mondial pour le climat et le Fonds d'adaptation étaient sous-financées et n'apporteraient pas de solutions immédiates. Les instruments d'échange de créances, la réforme des droits de tirage spéciaux du FMI, les subventions et les instruments non liés à la dette pourraient constituer des outils utiles pour apporter une aide à court terme. Un apport continu d'aide était nécessaire pendant que les ajustements à long terme de l'architecture internationale énoncés dans le Pacte pour l'avenir étaient considérés. Une aide à court terme était indispensable pour faire face aux effets des changements climatiques.

43. M. Nkosi a souligné qu'il existait un large consensus sur le fait que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, étaient au cœur du Programme 2030. Il a affirmé que tant que les pays en développement seraient accablés par la dette, ils ne pourraient pas atteindre leurs objectifs de développement et mettre en œuvre le Programme 2030. Les engagements novateurs et ambitieux devaient se traduire par des actions concrètes en intensifiant la coopération et la solidarité internationales. La priorité devait être accordée à la réforme de l'architecture mondiale de la dette, à des interventions durables d'allègement de la dette, à l'octroi de financements à des conditions favorables ainsi que d'une marge d'action pour les pays en développement. Les pays en développement devaient être mieux entendus au sein des structures décisionnelles des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement.

¹³ Dix-sept États, une organisation régionale, une institution nationale des droits de l'homme et une organisation non gouvernementale ont fait des déclarations lors du dialogue interactif de la première session thématique : Bolivie (État plurinational de), Cabo Verde, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Espagne, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Portugal, Thaïlande, Togo et Türkiye ainsi que l'Union européenne, le Comité national des droits de l'homme du Qatar et l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII.

44. M^{me} Li a demandé que des efforts soient faits pour améliorer le financement par des moyens à la fois traditionnels et innovants. Elle a souligné que les instruments traditionnels, tels que l'aide publique au développement et la réaffectation des droits de tirage spéciaux, avaient été sous-utilisés et devraient continuer à jouer un rôle clef. Il était également nécessaire de poursuivre les efforts faits pour lutter contre les flux financiers illicites, qui représentaient une sortie massive de capitaux des pays en développement. Le commerce était un moteur de croissance et constituait une force considérable pour générer des recettes au niveau national. Les banques multilatérales de développement pourraient jouer un rôle plus important. Les financements innovants, tels que les obligations vertes et divers types de swaps, s'accompagnaient de coûts de transaction élevés et nécessitaient un renforcement des capacités.

45. M. Kadirgamar a estimé que la crise de la dette des années 2020 pourrait avoir des conséquences multiples, voire entraîner un effondrement de l'ordre mondial lui-même, comme dans les années 1930. Un nouveau cadre était nécessaire pour y répondre et ce pourrait être l'économie centrée sur les droits de l'homme. Il a appelé à une plus grande solidarité Sud-Sud pour placer le développement au service des populations.

Aborder la question des indicateurs autres que le PIB sous l'angle des droits de l'homme

46. Le Président a présenté les intervenants pour la séance de clôture¹⁴. Anu Peltola, Directrice du Service de statistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), modératrice de la session de clôture, a souligné que le débat sur des indicateurs autres que le PIB n'était pas nouveau et a rappelé le contexte¹⁵. Le PIB avait d'abord été conçu pour mesurer la productivité économique, mais il avait été progressivement utilisé à d'autres fins, devenant l'instrument de mesure de l'économie d'un pays. Elle a déclaré qu'à l'heure actuelle, d'autres indicateurs aussi solides étaient devenus nécessaires pour rechercher un équilibre entre aspects économiques et perspectives sociales et environnementales dans le cadre de l'élaboration des politiques. Le défi consistait à redéfinir la notion de progrès, en vue de passer du modèle économique actuel, non durable, à un modèle au service des personnes et de la planète qui permette aux sociétés d'investir dans les générations futures.

47. En réponse aux appels en faveur de l'élaboration d'indicateurs qui permettent de mesurer les progrès en matière de développement durable et qui complètent le PIB, notamment pour ce qui est de la cible 17.19 des objectifs de développement durable, le Secrétaire général avait proposé un cadre fondé sur les droits de l'homme et comportant six éléments clefs, notamment le bien-être, la réduction des inégalités et le respect de la vie et de la planète¹⁶. Le Cadre était également un appel à renforcer la résilience systémique, la gouvernance participative et les économies tournées vers l'avenir. La mesure 53 du Pacte pour l'avenir appelait à élaborer d'urgence des indicateurs de mesure qui complètent le PIB et demandait au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations sur les mesures et les paramètres. Utiliser d'autres paramètres que le PIB, revenait à envisager un avenir où le progrès serait mesuré en fonction de ce que les sociétés valorisaient. Le rôle des droits de l'homme dans la redéfinition du progrès impliquait une approche des données fondée sur les droits de l'homme, une économie centrée sur les droits humains, le droit à un environnement propre, sûr et sain, le droit au développement et l'égalité des sexes. M^{me} Peltola a demandé aux experts pourquoi il était nécessaire d'aborder la question des indicateurs visant à compléter le PIB sous l'angle des droits de l'homme et ce que cela signifiait dans la pratique.

¹⁴ Voir <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/7th-intersessional-meeting-human-rights-and-the-2030-agenda/speakers>.

¹⁵ Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/8131721/8131772/Stiglitz-Sen-Fitoussi-Commission-report.pdf>.

¹⁶ Voir <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-beyond-gross-domestic-product-en.pdf>.

48. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, a commencé par souligner que la nécessité d'établir des indicateurs de bien-être était manifeste. Cependant, du point de vue des droits de l'homme, on relevait trois contraintes majeures. La première était que l'expérience des personnes en situation de pauvreté, à savoir les dimensions cachées de la pauvreté, avait rarement été prise en considération dans la mise au point des indicateurs. Il a recommandé de tenir compte des personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration des indicateurs. La deuxième était que les indicateurs de bien-être n'étaient en général pas une source de responsabilisation, c'est-à-dire que l'absence de progrès dans ce domaine n'avait pas de coût politique. L'élaboration d'indicateurs de bien-être intégrant les droits de l'homme pourrait faciliter le suivi des progrès. La troisième était que les indicateurs de bien-être ne pouvaient pas se substituer à la modification des modes de consommation et de production, à l'accélération de la décarbonisation de l'économie ou au découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement.

49. Pour Debapriya Bhattacharya, Membre éminent du Centre de dialogue sur les mesures à prendre et membre du Comité des politiques de développement, un autre indicateur ne constituera jamais qu'une solution partielle, car il n'existait pas d'indicateur parfait¹⁷. Les avantages du PIB étaient bien connus. Parmi ses inconvénients, figurait le fait qu'il ne tenait pas compte des activités non marchandes, des inégalités et des coûts environnementaux. Il ne mesurait pas le bien-être sous sa forme la plus complète et mettait trop l'accent sur la croissance sans se préoccuper de sa distribution. M. Bhattacharya a suggéré qu'en ce qui concernait l'élaboration d'indicateurs autres que le PIB la question était de savoir si une mesure plus précise du bien-être humain pourrait déboucher sur de meilleures politiques. Il s'est demandé si un nouvel indicateur suffirait à orienter utilement l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques. Parmi les défis opérationnels relevés par M. Bhattacharya, figuraient la recherche d'indicateurs supplémentaires pilotés au niveau des pays et universellement acceptables, y compris par les pays du Sud, l'élaboration d'une stratégie visant à établir et à appliquer de nouveaux indicateurs et la garantie de la disponibilité des données.

50. Ana Isabel Arenas, économiste et militante féministe et cofondatrice de la table ronde sur l'économie féministe à Bogota, a mis en avant trois questions envisagées sous l'angle de l'économie féministe latino-américaine¹⁸. Tout d'abord, le PIB n'était pas neutre, car il ne tenait pas compte du travail considérable effectué dans la société, généralement par les femmes, et qui n'était souvent pas pris en considération dans les statistiques économiques. Deuxièmement, le PIB n'intégrait pas un grand nombre d'informations diverses et détaillées sur la participation des femmes à l'économie en général, car il ne tenait pas compte des divisions entre le marché du travail, le travail non rémunéré et le travail informel dont les femmes tiraient souvent leurs revenus. Il ne tenait pas non plus compte du coût économique de la violence à l'égard des femmes. Des études menées au Chili, en Colombie et au Nicaragua avaient démontré que 2,5 % du PIB en moyenne était perdu à cause de la violence fondée sur le genre. Troisièmement, afin de combler ces lacunes ainsi que l'absence de données, M^{me} Arenas avait suggéré de mieux tenir compte de l'économie des services à la personne. Elle a souligné l'importance de faciliter les échanges entre les pays s'agissant des solutions possibles, y compris une fiscalité féministe.

51. Myrah Nerine Butt, responsable des politiques en matière de justice de genre à Oxfam Asie, a fait remarquer qu'au début le PIB était considéré comme un outil limité, mais qu'il constituait aujourd'hui un outil de choix dans l'élaboration des politiques¹⁹. À l'heure actuelle, il ne tenait pas compte des limites planétaires, des droits de l'homme et du bien-être. Il était de toute urgence nécessaire de proposer des cadres alternatifs qui soient féministes, écologiquement justes et décoloniaux et qui s'attaquent aux inégalités systémiques et

¹⁷ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/7th-intersessional-dr-bhattacharya-remarks-go.pdf>.

¹⁸ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/20seventhsession/7th-intersessional-ana-isabel-arenas-remarks.pdf>.

¹⁹ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/2030agenda/seventhsession/myrah-nerine-butt-oxfam-in-asia-beyond-gdp-se.pdf>.

donnent la priorité au bien-être plutôt qu'à la croissance. Elle estimait qu'il existait un transfert injuste de valeur, avec une fabrication à forte intensité de main-d'œuvre et à fortes émissions délocalisée dans le Sud et une hyperconsommation dans le Nord.

52. L'Asie semblait prospère si l'on s'en tenait aux critères conventionnels. La région avait obtenu des résultats supérieurs à la moyenne mondiale en termes de PIB, et de nombreuses économies asiatiques comptaient parmi celles qui avaient enregistré la croissance la plus rapide au monde, mais elle avait eu un coût. Les économies asiatiques axées sur l'exportation reposaient sur le maintien d'une main-d'œuvre bon marché et contenue afin de rester compétitives à l'échelle internationale. Il s'agissait souvent de travailleurs mal payés, essentiellement des femmes, travaillant dans des conditions précaires avec peu de protections sociales et juridiques pour produire des biens bon marché destinés à la consommation mondiale. M^{me} Butt souscrivait à la remarque faite par M^{me} Arenas selon laquelle le PIB excluait largement les soins non rémunérés et le travail domestique.

53. M^{me} Peltola a résumé les observations transmises par Macdonald George Obudho, Directeur général du Bureau national de statistique du Kenya, qui n'avait pas pu être présent en personne. Abordant les indicateurs complémentaires du PIB sous l'angle des droits de l'homme et des données, M. Obudho a souligné l'importance de ne laisser personne de côté. Le Bureau avait joué un rôle de premier plan dans la collecte exhaustive de données sur les aspects liés au genre et avait été l'un des premiers à utiliser des données pour évaluer les progrès accomplis en matière de droits de l'homme et contribuer à la prise de mesures axées sur les droits de l'homme en réponse à des crises environnementales telles que les inondations, en fournissant des données de meilleure qualité. Dans ses remarques, M. Obudho a souligné la nécessité de disposer de données sur les groupes de population les plus vulnérables. Il a appelé à investir dans les capacités statistiques afin de fournir des données ventilées sur les questions économiques, sociales et environnementales et de promouvoir leur utilisation dans la prise de décisions pour compenser des indicateurs économiques tels que le PIB.

54. Lors de la deuxième série d'interventions des experts, M. De Schutter a expliqué que le défi consistait à passer d'une forme de développement dans laquelle la croissance du PIB était considérée comme une condition préalable à tout autre chose, à une forme de développement axé sur le bien-être ainsi que sur la réduction de la pauvreté et des inégalités et guidée par la nécessité impérieuse de protéger les droits de l'homme. Les indicateurs de bien-être autres que le PIB n'étaient que l'un des outils essentiels à cette transition, les autres étant les mécanismes de suivi indépendants, les plans d'action pluriannuels et les mécanismes participatifs permettant de prendre en considération une diversité de points de vue. Il a rappelé que son équipe avait lancé une consultation sur la feuille de route intitulée « le PIB et au-delà », demandant aux syndicats, aux organisations non gouvernementales, aux mouvements sociaux et aux groupes de réflexion universitaires de contribuer à l'élaboration d'un ensemble de solutions permettant aux gouvernements de vaincre la pauvreté et de réaliser les droits de l'homme sans dépendre de l'augmentation du PIB.

55. M. Bhattacharya a fait remarquer que les droits de l'homme ayant de multiples aspects, les indicateurs autres que le PIB devaient prendre en considération tous les aspects de l'égalité, y compris l'égalité des sexes et la justice climatique, ainsi que les perceptions culturelles, sociales et subjectives du bien-être. Il a également évoqué certains des défis posés par la mise au point et la validation des mesures, ainsi que les conditions requises pour leur adoption.

56. M^{me} Arenas a fait part de l'expérience acquise par la Colombie avec les enquêtes « Emploi du temps » réalisées dans le pays par l'organisme national de statistique et qui avaient montré que le travail domestique effectué par les femmes représentait 20 % du PIB – soit une contribution plus importante que l'agriculture ou l'industrie. Ce résultat avait permis de démontrer la contribution des femmes à l'économie à l'aide de statistiques rigoureusement étayées et avait eu une incidence sur les politiques. Lorsque des données statistiques reflétaient correctement la réalité, il était possible d'élaborer des politiques publiques plus proches de celle vécue par les gens et de s'attaquer aux inégalités et à la pauvreté.

57. M^{me} Butt a fait remarquer que même s'il existait des alternatives au PIB en Asie, celui-ci continuait d'être largement utilisé pour l'élaboration des politiques, les ministères de la planification et des affaires économiques y ayant recours. Elle a souligné l'importance de la recherche d'un consensus populaire et de l'adoption au niveau politique de mesures alternatives afin de peser sur l'élaboration des politiques, et a noté la nécessité de renforcer la collaboration entre les décideurs économiques, notamment les banques centrales ainsi que les ministères des finances et de la planification, et les ministères concernés par les questions de genre, le climat, l'environnement, le travail et la justice sociale. Elle a souligné le rôle très important joué par la société civile pour faire progresser l'adoption de critères autres que le PIB. En Asie, les réseaux féministes et les mouvements locaux avaient joué un rôle déterminant dans la justice féminine, mais ils avaient peiné à défendre les questions systémiques. Le langage technique et excluant propre aux cadres économiques les avait empêchés de participer de manière significative à la discussion sur les alternatives au PIB. M^{me} Butt a conclu en observant qu'il ne suffirait pas de modifier seulement les paramètres pour changer fondamentalement la conception des économies.

58. Au cours du dialogue interactif, les participants²⁰ ont abordé les questions ci-après : leur approche du développement fondée sur les droits de l'homme (Azerbaïdjan), les alternatives au PIB (État plurinational de Bolivie), les politiques publiques axées sur la santé, l'éducation, la nutrition et un environnement sain (Togo), l'utilisation d'indicateurs complémentaires tenant compte des expériences vécues (Mexique), les indicateurs prenant en considération les choix politiques (Human Rights Watch), la nécessité de s'attaquer au problème de la dette et aux inégalités, la réalisation des droits de l'homme, la justice fiscale et la définition de paramètres autres que le PIB, tous ces aspects devant être traités conjointement (Oxfam International) et le rôle des indicateurs dans la redéfinition d'un système économique brisé et injuste (Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII)²¹.

59. M. De Schutter a ouvert la séance de clôture en soulignant qu'il existait de nombreuses façons d'encourager un soutien accru aux pays à faible revenu pour les aider à répondre à leurs besoins de développement sans les forcer à privilégier la croissance économique. Il avait envoyé aux négociateurs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement un document énumérant les solutions en matière de financement novateur qui pourraient être utilisées pour soutenir les efforts de développement. Il a mis l'accent sur cinq mesures qui, en étant associées, pourraient permettre de progresser vers une économie des droits de l'homme²² : soutenir l'économie sociale et solidaire, démocratiser le travail, partager l'emploi en réduisant le temps de travail, lutter contre le consumérisme en taxant et en décourageant la publicité et fournir des services de base universels à tous dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau, les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure de communication.

60. M. Bhattacharya a réaffirmé qu'il acceptait la nécessité d'utiliser d'autres indicateurs que le PIB grâce à une approche plus globale du bien-être qui intègre les droits de l'homme. Il a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur ce qui existait déjà, notant que même dans les pays à faible capacité de collecte de statistiques, il existait des informations statistiques nationales qui pouvaient être utilisées. Il a recommandé de recenser les travaux existants, en vue d'intégrer de nouveaux indicateurs de progrès. M. Bhattacharya a appelé de ses vœux une stratégie visant à développer un indicateur techniquement robuste qui pourrait bénéficier d'un soutien politique fort dans un environnement où les ressources étaient rares, car il s'agissait là d'un élément essentiel pour surmonter la résistance à l'idée d'aller au-delà du PIB.

²⁰ Quatre États et trois organisations non gouvernementales ont fait des déclarations lors du dialogue interactif de la deuxième session thématique : Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Togo et Mexique ainsi que Human Rights Watch, Oxfam International et l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII.

²¹ Dans les déclarations prononcées lors du dialogue interactif de la première session thématique, le Canada, le Chili, la Malaisie et l'Union européenne ont également abordé la nécessité d'utiliser d'autres indicateurs que le PIB, tout comme l'Envoyé spécial pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

²² Voir [A/HRC/56/61](#).

61. M^{me} Arenas a affirmé qu'il était essentiel que la société civile plaide collectivement en faveur d'indicateurs autres que le PIB. Elle a souligné que les travaux menés par l'État plurinational de Bolivie sur les soins et l'accompagnement et sur les communautés autochtones, ainsi que ceux entrepris par le Mexique sur des indicateurs rigoureux, pouvaient être utiles à d'autres pays. Elle a indiqué qu'il avait été difficile mais important d'intégrer l'intersectionnalité dans les paramètres utilisés pour l'élaboration des politiques. Pour illustrer son propos, elle a indiqué que si les enquêtes sur l'emploi du temps touchaient désormais de plus en plus les communautés rurales et isolées en Colombie, il était toujours difficile d'obtenir une représentation plus complète des groupes autochtones et afro-colombiens, ainsi que de la population lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe. Pour y remédier, M^{me} Arenas a souligné l'importance de travailler directement avec des groupes représentant différentes communautés, ainsi qu'avec les syndicats et les mouvements de femmes.

62. Dans ses conclusions, M^{me} Butt a insisté sur la nécessité d'une coopération Sud-Sud et sur le fait que l'impulsion pour aller au-delà du PIB devrait venir du Sud. Elle a fait remarquer que les pays du Sud devaient passer d'une concurrence à la baisse en limitant les droits des travailleurs et en imposant des salaires bas et de l'extraction des ressources à des salaires équitables, au respect des droits de l'homme et à un partage plus égalitaire de la valeur tout au long des chaînes d'approvisionnement mondiales. M^{me} Butt a proposé de réfléchir au type de croissance que nous souhaitions, notant que la croissance de l'industrie verte ou de l'économie des soins pouvait être positive, alors qu'une croissance négative pouvait être nécessaire dans des domaines tels que la mode éphémère et les combustibles fossiles.

63. Pour conclure, M^{me} Peltola a évoqué de nombreux thèmes abordés au cours de la session. Elle a noté que le PIB s'appuyait sur une théorie économique considérable et sur un système de comptabilité nationale solide et harmonisé à l'échelle mondiale. Elle a déclaré qu'en février 2025, la Commission de statistique devrait approuver le système de comptabilité nationale 2025, qui avait été mis à jour pour tenir compte de la numérisation, de la mondialisation, du bien-être et de la durabilité, ainsi que des aspects redistributifs. Cela ne répondrait pas à la nécessité de disposer d'indicateurs plus équilibrés autres que le PIB, car ce dernier resterait une mesure du système économique. Pour que le processus d'élaboration d'indicateurs autres que le PIB progresse, la demande à cet égard devait se faire plus pressante. M^{me} Peltola a fait remarquer qu'étant donné que le PIB ne permettait pas de distinguer la croissance économique qui apportait une valeur ajoutée à la société de celle qui, par exemple, portait préjudice à l'environnement, la question du PIB n'était pas seulement une question technique, mais aussi une question de valeurs.

64. M^{me} Peltola a encouragé les participants à collaborer avec le groupe d'experts indépendants de haut niveau du Secrétaire général, qui présentera ses recommandations à l'Assemblée générale lors de sa quatre-vingtième session. Le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et la CNUCED assureront le secrétariat conjoint du groupe, qui devrait tenir des consultations avec les États Membres et d'autres parties prenantes.

65. Dans ses observations finales, le Président a affirmé que le débat avait été très intéressant. Il a noté qu'il était important d'adopter des mesures autres que le PIB pour le développement durable et le respect des droits de l'homme et pour permettre aux décideurs de préparer des mesures politiques qui tiendraient compte de la diversité, des besoins réels des personnes et du développement économique et social.

66. Le Président a remercié tous les participants et déclaré qu'il travaillerait avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'élaboration d'un rapport de synthèse sur la réunion, qui serait mis à la disposition de tous les participants et soumis au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-neuvième session.

III. Conclusions et recommandations

A. Réformer l'architecture mondiale de la dette pour accélérer les progrès dans la réalisation des droits de l'homme et des objectifs de développement durable

67. Il a été souligné que l'architecture internationale de la dette est dépassée et inefficace, qu'elle comporte de nombreuses lacunes et carences, depuis le stade de la création et de la gestion de la dette jusqu'à celui de la résolution de la crise de la dette et de sa restructuration.

68. L'augmentation de la dette souveraine et des obligations liées au service de la dette affecte négativement la capacité de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire à investir dans la santé et l'éducation et à honorer d'autres obligations en matière de droits de l'homme. Le remboursement de dettes insoutenables entrave considérablement la lutte contre les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

69. La résolution de la crise de la dette nécessite une révision fondamentale de l'architecture mondiale de la dette. Le fardeau croissant de la dette mondiale affecte de manière disproportionnée les pays les plus vulnérables, les obligeant à détourner des ressources essentielles au détriment du développement, notamment de la santé, de l'éducation, de la construction et de l'entretien des infrastructures et de la résilience climatique, pour rembourser des dettes insoutenables.

70. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet du G20 en novembre 2025 sont des forums importants pour garantir que les réformes de l'architecture mondiale de la dette tiennent pleinement compte des obligations internationales en matière de droits de l'homme et des objectifs de développement durable.

71. Les pays en développement doivent avoir accès à des financements assortis de conditions favorables qui soient abordables, non générateurs de dette et de grande qualité, y compris à des subventions, pour réaliser les objectifs de développement durable et promouvoir et protéger les droits de l'homme.

72. La réforme de l'architecture mondiale de la dette doit s'attaquer aux inégalités structurelles de longue date et à la crise actuelle de la dette et introduire des mesures visant à prévenir les crises futures, notamment en examinant les propositions de restructuration de la dette multilatérale dans le cadre de l'ONU.

73. La réforme de l'architecture mondiale de la dette, y compris son examen en cours, doit préserver la capacité des États à respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme et inclure des garanties solides pour protéger les dépenses sociales et la résilience face aux changements climatiques, même en période de détresse économique et de restructuration de la dette.

74. Le renforcement des efforts multilatéraux en matière de coopération internationale devrait se traduire par une augmentation de l'aide publique au développement, une réaffectation rapide des droits de tirage spéciaux et des mesures de lutte contre les flux financiers illicites, qui représentent une sortie massive de capitaux des pays en développement.

75. Des instruments novateurs assortis de modalités souples s'agissant du service de la dette peuvent permettre de mieux aider les pays vulnérables au climat à se remettre d'une catastrophe, à respecter les droits de l'homme et à soutenir le renforcement de la résilience à long terme.

76. Les réformes des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement devraient garantir que les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement, puissent avoir davantage voix au chapitre au sein des structures décisionnelles.

77. Il convient également de poursuivre les efforts visant à encourager le FMI et la Banque mondiale à intégrer les obligations internationales en matière de droits de l'homme dans leurs conseils et programmes concernant les politiques à adopter afin de renoncer aux politiques d'austérité.

78. Les cadres de gestion de la dette publique doivent être transparents et permettre l'accès à l'information, la participation du public et favoriser la responsabilisation dans les prises de décisions concernant les finances publiques.

79. En outre, les analyses de la soutenabilité de la dette devraient intégrer des évaluations des incidences sur les droits de l'homme et encourager le respect par les États de leurs obligations au titre du droit international des droits humains.

80. Les États devraient renforcer leur législation nationale afin de tenir compte des responsabilités du secteur privé en matière de droits de l'homme, y compris des créanciers privés et des agences de notation, sur la base des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

B. Aborder la question des indicateurs autres que le PIB sous l'angle des droits de l'homme

81. Le PIB est un outil utile pour mesurer la production économique, et c'est le principal indicateur de la croissance économique d'un pays. Toutefois, il est incomplet et inadapté en tant que mesure du bien-être et du développement durable, car toute croissance économique ne contribue pas au bien-être de l'homme ou de la planète.

82. Il est urgent de développer et d'appliquer des indicateurs de progrès autres que le PIB et qui intègrent pleinement les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement et la justice intergénérationnelle. Le recours à des normes internationales relatives aux droits de l'homme convenues au niveau mondial pour mettre au point des indicateurs complémentaires du PIB contribuerait à améliorer leur légitimité et leur transparence.

83. En mesurant ce qui est vraiment important pour les droits de l'homme, les indicateurs peuvent contribuer à un développement qui sert mieux les gens et la planète. De bonnes mesures des progrès peuvent contribuer à un changement de paradigme vers une économie des droits de l'homme qui garantisse que toutes les politiques – qu'elles portent sur la fiscalité, les dépenses publiques ou l'action climatique – encouragent la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement.

84. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle est une mesure précieuse qui offre un outil complet permettant de tenir compte des vulnérabilités des petits États insulaires en développement, en complément du PIB.

85. Un soutien politique au développement d'indicateurs venant compléter le PIB, y compris un investissement dans les capacités statistiques, sont nécessaires pour que de nouveaux indicateurs complétant le PIB puissent orienter utilement l'élaboration des politiques vers la promotion de sociétés qui respectent et protègent les droits de l'homme, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, et les limites de la planète.

86. Lors de l'élaboration de mesures qui complètent et vont au-delà du PIB, les États Membres et le Groupe d'experts indépendants de haut niveau du Secrétaire général devraient veiller à ce que celles-ci :

a) Intègrent des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les processus économiques et de développement ainsi que leurs résultats respectent les normes et les principes universellement reconnus en matière de droits de l'homme. Il s'agit notamment d'indicateurs qui mesurent l'utilisation du maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'accès à des soins de santé de qualité, à l'alimentation, à l'éducation, à la protection sociale et à d'autres services publics ainsi que la contribution à l'égalité des sexes, à une participation véritable et au respect du droit à un environnement propre, sain et durable ;

b) Prennent en compte le fait que certaines activités économiques portent atteinte à l'exercice des droits de l'homme, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable ;

c) Intègrent des données ventilées pour rendre compte des inégalités et vérifier si les bénéfices de la croissance économique et du développement sont partagés équitablement, y compris entre les hommes et les femmes, et améliorent les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté et des personnes les plus marginalisées, afin de ne laisser personne de côté ;

d) Tiennent compte de toutes les contributions positives à la société, y compris le travail de soins et d'assistance non rémunéré effectué en grande partie par les femmes, ainsi que de la valeur ajoutée par les travailleurs de l'économie informelle ;

e) Prennent en considération les coûts économiques et sociaux des inégalités et de la discrimination, y compris la violence fondée sur le genre.

87. Le groupe d'experts indépendants de haut niveau du Secrétaire général et le processus intergouvernemental mené par l'Organisation des Nations Unies qui suivra devraient garantir la participation significative d'un large éventail de parties prenantes à l'élaboration de nouvelles mesures, y compris la société civile et les personnes vivant dans la pauvreté.

88. Les États et les autres parties prenantes devraient contribuer au groupe d'experts indépendants de haut niveau mis en place par le Secrétaire général conformément à la mesure 53 du Pacte pour l'avenir, afin que d'autres paramètres que le PIB soient envisagés sous l'angle des droits de l'homme.

89. La société civile, les réseaux féministes et les mouvements locaux jouent un rôle déterminant pour faire progresser la prise en compte de facteurs complémentaires au PIB, et ils ont besoin de ressources et d'un espace civique pour promouvoir les enjeux systémiques. Ils doivent jouer un rôle important pour faire avancer le débat sur la question de la prise en compte de paramètres autres que le PIB.
